

Présents : Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Thérèse LANAUD, Marie-Christiane LEBouc, Martial LANDAIS, Malory BARRACHIN, André VITTOZ, Jean-Luc AGNELLET, Michel FLAHAUT, Jean-Yves JOSSERAND, Gilles MAISTRE, Philippe ANGELLOZ-NICOUD, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Bruno SONNIER, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICхарME, Jean-Bernard CHALLAMEL, Pierre BIBOLLET, Jacques DOUCHET, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Philippe ANGELLOZ-NICOUD.

Excusés-absents : Jean-Claude DAL GOBBO, Christian CHABRIER, Joseph VITTUPIER, Dorianne JAKKEL, Monique ZURECKI, Yolande THABUIS, Gérard PERRISSIN-FABERT, Ludovic LEGON Gérard GAY-PERRET, Monique D'ORAZIO, Danielle MOTTIER, Claude COLLOMB-PATTON, Stéphane BESSON, Pascale FRESSOZ.

Pouvoir : Jean-Claude DAL-GOBBO à Marie-Françoise BERGER, Christian CHABRIER à Christian DEROUSSIN, Monique ZURECKI à Michel FLAHAUT, Yolande THABUIS à Gilles MAISTRE, Gérard GAY-PERRET à Bruno SONNIER, Monique D'ORAZIO à Jean-Louis RICхарME.

Délégués en exercice : 37 – Présents : 23- Suffrages exprimés : 29

N° 2012/53 - ENVIRONNEMENT – création d'un budget annexe « GESTION DES DECHETS » - Assujettissement à la TVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L1412-1 du CGCT

Vu l'instruction comptable,

Vu le courrier de la Préfecture du 18/06/2012,

Le Président rappelle le transfert de la compétence Gestion des déchets par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2005 et l'institution de la redevance des ordures ménagères par décision du Conseil de Communauté du 28 décembre 2005.

Il informe que cette activité présentant un caractère industriel et commercial, les règles de la comptabilité imposent que la comptabilité d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) soit retracée dans un budget annexe M4 au budget principal de la collectivité.

Le Président propose la création à compter de l'exercice budgétaire 2013 d'un budget annexe de type M4.

Ce budget annexe sera appelé « Gestion des déchets ».

Il est proposé que ce budget soit assujetti à la TVA.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité, après vote à main levée :

- décide la création d'un budget annexe dénommé « Gestion des déchets »

- décide que toutes les dépenses et les recettes relatives à ce service seront inscrites au budget 2013 de ce budget annexe ;

- Précise que ce budget sera assujetti à la T.V.A. ;

- autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la création de ce budget annexe.

N° 2012/54 - PERSONNEL INTERCOMMUNAL : annualisation du temps de travail – congés exceptionnels

Monsieur le Président rappelle l'instauration du Compte Epargne Temps (CET) par délibération du 12 décembre 2011.

M. le Président indique que pour faciliter la mise en œuvre du CET, il a été nécessaire de redéfinir les conditions de la gestion du temps de travail et notamment l'annualisation du temps de travail.

Le projet de GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL a été soumis aux membres du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion.

M. le Président présente les réserves émises par le CTP sur le fonctionnement du service Environnement, et notamment le ramassage des déchets.

M. le Président précise que le mode de fonctionnement de ramassage des déchets a été repris lors du transfert du personnel des communes à la CCVT. De plus, des contraintes existent pour respecter le Grenelle de l'environnement et enfin la gestion en saison touristique nous impose un fonctionnement adapté.

M. le Président propose de voter la GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL tel que présenté au CTP.

M. le Président présente également une proposition de congés exceptionnels pour les événements familiaux. (note en annexe).

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ;
 - ACCEPTE la proposition de congés exceptionnels pour les événements familiaux.
-

N° 2012/55 - ENVIRONNEMENT : avenant au marché EXCOFFIER

Monsieur le Président expose qu'il convient d'ajouter la collecte des matériaux amiantés en déchetterie.

Les tarifs à intégrer au marché sont les suivants :

Mise à disposition du big bag (sac de récupération) :	16 € HT le sac ;
Collecte :	90€ HT le sac ;
Traitement :	185€HT la tonne.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant avec les Ets EXCOFFIER.
-

N° 2012/56 – ENVIRONNEMENT – convention avec OCADEEE pour reprise des DEEE

Monsieur le Président présente la convention à signer entre la CCVT et OCAD3E pour la collecte sélective des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) pour le versement d'un soutien financier concernant la reprise des matériaux dans les déchetteries intercommunales.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec OCAD3E.
-

N° 2012/57 - MARCHES : compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordé le Conseil de Communauté, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

DATE	OBJET	PRESTATAIRES	MONTANT
Janvier 2012	Suivi socioprofessionnel des salariés du chantier	GAIA (Groupement d'Associations d'Insertion Annécien)	15.000 € TTC
Septembre 2012	ASSURANCE : dommages aux biens immobiliers et mobiliers	M.M.A.	8.273,85 € TTC
Septembre 2012	ASSURANCE : responsabilité civile générale	M.M.A.	5.454.68 € TTC
Septembre 2012	ASSURANCE : assurance véhicules et auto-mission	AVIVA	Flotte 1 : 2785 € Flotte 2 : 4615 € Auto mission 700 €
Septembre 2012	ASSURANCE : protection juridique et défense pénale des agents et des élus	SARRE ET MOSELLE - CFDP	625,52 € TTC
Septembre 2012	ASSURANCE : Responsabilité Civile : atteinte à l'environnement	SAGA - XL	3.046,55 € TTC

Le Conseil de Communauté :

- PREND acte des marchés signés par le Président dans le cadre de sa délégation.

2012/58 – BUDGET 2012 – Tarifs divers

Monsieur le Président rappelle l'ouverture du chenil intercommunal, et indique qu'il est nécessaire de fixer le tarif de garde des animaux ramenés au chenil.

M. le Président propose un tarif de garde de 10 € par jour.

M. le Président rappelle la délibération du 26 mars 2012 fixant les tarifs d'intervention pour l'aérogommeuse et précise qu'il est nécessaire de fixer le prix pour l'essence utilisé, et propose de fixer le tarif à 1,50 € TTC le litre de carburant.

Le Conseil de Communauté :

- DONNE son accord sur les tarifs proposé ci-dessus.
-

N° 2012/59 – FINANCES – subvention COUPE DU MONDE SKI NORDIQUE 2013

Monsieur le Président présente le dossier de la COUPE DU MONDE DE SKI NORDIQUE qui se déroulera à LA CLUSAZ en janvier 2013.

M. le Président rappelle les subventions versées par la CCVT dans le cadre « d'aide aux associations sportives organisant des manifestations à caractère exceptionnel ».

M. le Président présente le projet qui prévoit notamment des animations aux scolaires de la région pour faire découvrir la pratique du ski de fond, dans le cadre d'un aménagement d'un espace dédié au centre de la station et en leur fournissant gracieusement le matériel et l'encadrement.

M. le Président propose de voter une somme de 5000 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une subvention de 5000 € au Club des sports de LA CLUSAZ pour l'organisation de coupe du monde de ski nordique ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2012.
-

N° 2012/60 – FINANCES – subvention PROJET BOULI-SAHEL

Monsieur le Président présente le dossier du projet BOUCI-SAHEL proposé par l'Association D.A.A. (Découvrir Analyser Agir).

M. le Président rappelle les subventions versées par la CCVT dans le cadre « d'action humanitaire au niveau international ».

M. le Président présente le projet qui prévoit la construction de boulis, lacs artificiels pour arroser les cultures maraîchères créées en périphérie.

M. le Président propose de voter une somme de 5000 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une subvention de 5000 € à l'association D.A.A. pour l'achat d'équipement nécessaire à la réalisation de 6 boulis ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2013 et versés en fonction de l'avancement du projet
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président pour suivre ce dossier.
-

N° 2012/61 – FINANCES : Bonheur des Mômes – subvention opération LACHE TES ECRANS

Monsieur le Président rappelle la compétence ACTION SOCIALE notamment « Initiatives locales intercommunales en matière de lutte contre les dépendances portant atteinte à la santé des personnes (drogue, alcool, tabac...) »

Monsieur le Président présente le dossier de l'opération « LACHE TES ECRANS, VIENS VOIR DU VIVANT » initiée dans le cadre du Festival du Bonheur des Mômes, qui se déroulent chaque année fin août au GRAND-BORNAND.

M. le Président indique qu'il s'agit d'une sensibilisation à l'usage fait de la télévision, d'internet, et plus largement de tous les médias « écrans » : console de jeux, tablettes, smartphone, etc) par les enfants. Les actions seront mises en place prioritairement dans les écoles des communes de la CCVT.

M. le Président propose de voter une subvention de 5000 € pour le lancement de cette opération.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de voter une subvention de 5000 € à l'Office du Tourisme de GRAND-BORNAND
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2013 et versés en fonction de la finalisation du projet
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.
-

N° 2012/62 – FINANCES – Mission Locale Jeunes – subvention complémentaire

Monsieur le Président rappelle la subvention de 3492 € attribuée à la MLJ par le Conseil de Communauté le 2 avril 2012.

M. le Président indique que la MLJ va tenir une permanence dans le lieu ressource mis à disposition de la CCVT à compter du 1^{er} novembre 2012, pour les jeunes habitant le territoire CCVT. Il convient donc de verser une subvention complémentaire pour le 4^{ème} trimestre 2012, d'un montant de 824 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention complémentaire de 824 € ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2012.
-

N° 2012/63 – FINANCES – Subvention à ANNECY-INITIATIVE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 25 juin 2012 autorisant M. le Président à signer l'avenant à la convention entre la CCVT et ANNECY INITIATIVE, pour l'année 2012.

M. le Président propose de verser la subvention sollicitée par ANNECY-INITIATIVE pour l'année 2012, d'un montant de 7296 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 7296 € à ANNECY INITIATIVE pour l'année 2012 ;
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2012.
-

N° 2012/64 – GESTIONS DES DECHETS – redevances irrécouvrables

Monsieur le Président présente la liste des redevances ordures ménagères impayées pour un montant de 1.397,97 €, selon le détail suivant :

- Année 2009 : 124,00 €
- Année 2010 : 125,00 €
- Année 2011 : 1.148,97 €

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE l'admission en non valeurs des montants proposés au titre des produits irrécouvrables de la redevance ordures ménagères.
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget 2012, aux articles 6541 et 6542.
-

N° 2012/65 - FINANCES – Décision Modificative N° 1

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de faire des ajustements de crédits au Budget 2012, suite aux délibérations prises précédemment :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET	DM1	TOTAL
611	Contrats de prestation de services	1 942 816,74	48 500,00	1 991 316,74
61523	Entretien voies et réseaux	8 000,00	3 500,00	11 500,00
61551	Entretien matériel roulant	64 500,00	33 000,00	97 500,00

61558	Entretien et réparation biens mobiliers	36 100,00	12 000,00	48 100,00
6541	Pertes sur créances admises en non-valeur	5 000,00	3 000,00	8 000,00
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions	25 533,00	20 000,00	45 533,00
6574	Subventions de fonctionnement	150 000,00	13 120,00	163 120,00
73925	Prélèvement FPIC	148 000,00	-76 051,00	71 949,00
023	Virement à la section d'investissement	610 092,54	-4 500,00	605 592,54
022	Dépenses imprévues	381 435,81	-64 569,00	316 866,81
TOTAL			-10 000,00	

FONCTIONNEMENT		RECETTES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET	DM1	TOTAL
7325	Reversement FPIC	74 000,00	-74 000,00	0,00
7478	Participation autres organismes	413 007,00	64 000,00	477 007,00
TOTAL			-10 000,00	

INVESTISSEMENT		RECETTES		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BUDGET	DM1	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	610 092,54	-4 500,00	605 592,54
024	Produits de cessions	0,00	4 500,00	4 500,00
TOTAL			0,00	

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la D.M. N° 1 au BP 2012.

N° 2012/66 – SENTIERS DE RANDONNEES – charte de balisage intercommunale

Monsieur le Président présente le projet de CHARTE INTERCOMMUNALE de balisage des sentiers (pédestres, raquettes et VTT) pour le territoire de la CCVT.

Le Conseil de Communauté :

- VALIDE la charte de balisage intercommunale ;

N° 2012/66 bis – SENTIERS PDIPR – convention de passage avec les propriétaires privés

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences, la CCVT gère le balisage et l'entretien des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR.

Il précise que lorsque les itinéraires empruntent des chemins ou sentiers appartenant à des personnes privées, des conventions entre ces derniers, le Département et la CCVT doivent être conclues.

Monsieur le Président propose un modèle de convention de passage établi par le Conseil Général dans le cadre du PDIPR. Cette convention fixe les engagements et les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec les propriétaires privés et le Département.

N° 2012/67 – SENTIERS PDIPR – demande subvention Conseil Général pour entretien

Monsieur le Président rappelle l'embauche de personnel par la CCVT pour l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR.

M. le Président propose de renouveler la demande de subvention au Conseil Général pour l'entretien des sentiers PDIPR au titre des années 2012 à 2014.

Le Conseil de Communauté :

- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention pour l'entretien des sentiers PDIPR pour les années 2012/2014.
-

N° 2012/68 – Plan Local d'Urbanisme LA BALME DE THUY – avis sur projet PLU

M. le Vice-président présente le projet de PLU de la commune de LA BALME DE THUY, et précise que celui-ci est, dans ses grandes lignes, conforme au SCOT FIER/ARAVIS. Local de l'Urbanisme.

M DEROUSSIN, Maire de LA BALME DE THUY s'étant retiré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet de PLU de LA BALME DE THUY
-

N° 2012/69 – ENVIRONNEMENT – marché benne à ordures

Monsieur le Président rappelle qu'un appel d'offre a été lancé pour l'acquisition d'une benne à ordures, qu'une seule entreprise a remis une offre et qu'à l'issue de négociations, la société MANJOT HYDRO a été retenue pour un montant de 153 836 € HT .

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE la proposition et autorise le président à signer l'ensemble des pièces se référant au marché .
-

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

Compte tenu de l'heure tardive, les sujets inscrits à l'ordre du jour complémentaire, à savoir **Etat d'avancement du PER et perspectives**, ainsi que **Proposition d'élargir la compétence sentiers**, sont reportés à une prochaine réunion du Conseil de Communauté
